



**L'Assurance
Maladie**

BAS-RHIN

0033811703646.

Madame Valerie Gimenez

RUE FAGNOLLE ~~2353~~ 23B.

Date : 08/06/2011

5670 DARBES BELGIQUE

N° de sécurité sociale 2 64 10 57 227 070 48

Darbes.

Objet : Régularisation d'un paiement erroné
Référence dette : 1107758365
Concerne Valerie Gimenez

Madame,

La vérification de votre dossier a fait apparaître une erreur dans le règlement de vos prestations.

En effet, les indemnités journalières du 07/04/2011 au 07/05/2011 vous ont été versées à tort car vous êtes domiciliée en BELGIQUE depuis le 07/04/2011.

En application des dispositions des articles 1376 du Code Civil et L133-4-1 du Code de la Sécurité Sociale nous sommes fondés à vous demander le remboursement des prestations perçues à tort. Nous vous invitons donc à bien vouloir nous reverser, dans un délai de deux mois, la somme de :

722,92 EUR

correspondant aux prestations concernées.

Vous pouvez régler par tout moyen à votre convenance :

- si vous payez par chèque, inscrivez votre numéro d'immatriculation au dos de celui-ci
- si vous souhaitez régler par virement bancaire, le numéro de compte sur lequel ce virement doit être effectué est le 10278 01008 00026787204/55.

Vous pouvez contester notre décision, dans un délai de deux mois à compter de la réception de ce courrier, en adressant une lettre recommandée à la Commission de Recours Amiable de notre organisme (article R.142-1 du Code de la Sécurité Sociale).

N'oubliez pas d'y indiquer vos coordonnées, les motifs de votre contestation, et de joindre tous les justificatifs en votre possession, ainsi que la présente lettre.

INDUS/12PE

62.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin

Siège : 16, rue de Lausanne - 67090 Strasbourg Cedex

Tél.: 36 46 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe) - www.ameli.fr